



## **PREAMBULE**

La réduction des inégalités sociales et le développement harmonieux et équilibré des territoires constituent l'une des priorités de l'action de l'État. Ce projet de société au cœur du pacte républicain suppose un socle commun de politiques et de réformes prioritaires.

De nombreux plans et dispositifs sectoriels ont ainsi été adoptés et ont vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire national. Pour autant, la diversité des enjeux locaux imposent d'adapter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en tenant compte des publics cibles et/ou des réalités locales.

L'Agenda Rural est ainsi un plan d'action interministériel destiné à renforcer l'attractivité des territoires ruraux et à améliorer la vie quotidienne de leurs habitants. Élaboré à partir de 2019 et enrichi lors des Comités interministériels à la Ruralité, il comporte désormais 181 mesures.

La préoccupation n'est pas nouvelle. De nombreux schémas et plans d'actions sectoriels ont pour objectif de résorber les difficultés rencontrées par les territoires ruraux. À titre d'exemple, les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, les plans régionaux de santé ou de santé mentale, les schémas départementaux de promotion du sport, d'animation de la vie sociale ou encore de soutien aux familles, sont autant de feuilles de route opérationnelles qui ont contribué à alimenter la première génération des contrats de ruralité, élaborés en Vendée pour chacun des Établissements publics de coopération intercommunale et l'Île d'Yeu.

### **Le soutien aux territoires ruraux est toutefois réaffirmé.**

Ces derniers mois, en effet, les ruralités ont montré toute leur capacité de résilience et d'innovation, renforçant encore dans le même temps leur attractivité. Mais certains territoires et populations plus fragiles sont également particulièrement exposés aux conséquences de la crise.

Sans préjudice de la bonne mise en œuvre des plans et schémas existants, notamment des mesures du Plan de Relance, la présente déclinaison départementale de l'Agenda rural, a pour ambition d'identifier les mesures les plus pertinentes pour le département et d'en faciliter la concrétisation.

Cette première version, élaborée en concertation avec l'association des maires et des présidents d'EPCI, a vocation à s'enrichir progressivement des contributions et engagements des autres acteurs du territoire. Un tableau de bord partagé permettra de mesurer la bonne évolution des indicateurs de suivi qui seront définis pour chaque mesure.

Cette feuille de route devra par ailleurs trouver sa concrétisation dans les Contrats de Relance et de Transition Écologique en cours d'élaboration.

Elle fera l'objet d'une animation et d'un suivi à long terme, sous l'impulsion du Sous-préfet référent ruralité, soutenu dans sa mission par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

## **1 - La ruralité en Vendée : attractivité et développement**

### **11 - Un patrimoine écologique d'une exceptionnelle richesse**

6ème département touristique français, La Vendée propose un cadre de vie remarquable caractérisé par un **patrimoine écologique d'une exceptionnelle richesse** et par la **grande diversité de ses paysages** répartis entre plaine, bocage, marais et littoral. La volonté d'assurer la conservation et la valorisation des écosystèmes est à l'origine de la création d'une centaine de sites sensibles protégés qui couvrent aujourd'hui 2.100 hectares d'espaces soigneusement aménagés pour la promenade et l'observation des animaux. Le littoral compte 240 kilomètres de côte, dont 140 de plage. Plus de 80% de l'espace littoral est entièrement préservé.

La qualité de l'environnement n'est pas seulement perceptible dans les milieux naturels. Elle l'est aussi dans les zones de vie de ses habitants. La Vendée compte une grande diversité de bourgs et de petits villages implantés dans des sites préservés d'une urbanisation excessive. Ils constituent des lieux de résidence privilégiés pour les personnes qui souhaitent redécouvrir le plaisir de vivre à proximité de la nature, tout en étant peu éloignés des principaux centres d'attractivité citadins.

## 12 - Une croissance démographique soutenue

Avec 679 991 habitants, la Vendée est le 3<sup>ème</sup> département le plus peuplé des Pays de la Loire, après la Loire Atlantique (1 412 502 habitants) et le Maine et Loire (815 883 habitants).

Le département connaît une **importante croissance démographique** (+0,7% par an entre 2013 et 2018) équivalente à la moyenne régionale et presque deux fois supérieure à la moyenne nationale. Cette progression connaît un infléchissement sur la dernière période, puisqu'elle était de +1,2% entre 2008 et 2013. Mais cette tendance devra être requestionnée à l'aune des dernières périodes de confinement à l'occasion desquelles de nouvelles populations ont rejoint la Vendée.

La population vendéenne n'échappe pas à la tendance nationale au **vieillissement**. Ce phénomène est accentué par l'attractivité qu'exerce le département sur les classes d'âges proches de la retraite. Le vieillissement de la population est donc plus particulièrement visible dans les communes de la façade littorale, mais également dans le sud de la Vendée où la population vieillissante peine à se renouveler.

## 13 - Un département composé majoritairement d'espaces peu denses

La moyenne de densité de population, de 101,2 hab.km<sup>2</sup> en 2018, est nettement inférieure à la moyenne régionale (117,9 hab./ km<sup>2</sup>) et à la moyenne nationale (119,2 hab./ km<sup>2</sup>). 65 % des habitants vivent ainsi dans des espaces « peu denses » ou « très peu denses » (93% des communes). 18 communes classées en « espaces de densité intermédiaire » rassemblent 35 % de la population.

Aucune commune ne relève de la catégorie des « espaces densément peuplés ». Des disparités sont relevées : moins de 40 hab. /km<sup>2</sup> dans de nombreuses communes du Sud de la Vendée contre plus de 500 hab. /km<sup>2</sup> pour les principales agglomérations.

## 14 - un réseau de petites centralités qui assure un équilibre ville-campagne

À dominante rurale, la Vendée s'est développée à partir d'un réseau important de petites villes réparties sur l'ensemble de son territoire. Cette structuration atypique assure un équilibre entre villes et campagnes. Grâce à cette organisation spatiale, le département fait partie des rares zones de l'espace national qui sont encore épargnées tant par les conséquences de l'exode rural que par celles de la concentration urbaine.

Ce réseau de petites centralités (dont seulement 7 comptent plus de 10 000 habitants) contribue de manière très marquée au développement du département. Ces unités urbaines et les zones rurales qui les entourent forment un ensemble de pôles économiques très dynamiques. Ils représentent des espaces de vie privilégiés au cœur desquels chacun peut mettre en œuvre ses projets personnels et professionnels.

## 15 - Une identité agricole forte malgré un tissu industriel et de services dense

L'**industrie** vendéenne occupe 30% de la population active. Elle se caractérise par un tissu dense de PME de taille réduite. Sur 61 132 établissements, 90% emploient moins de 10 salariés (contre 1,2 % d'entreprises plus de 50 salariés). La Vendée compte toutefois quelques leaders dans les domaines de l'alimentaire ou du nautisme tel que Fleury Michon, Sodebo ou Bénêteau. Presque tous les branches d'activité sont représentées, avec une dominante pour l'industrie agroalimentaire, la mécanique de précision et la métallurgie, la plaisance et le secteur de la mode.

**Le secteur tertiaire** est également en plein essor. Les activités liées au commerce et aux services dopent les créations d'entreprises (+25,6 % entre 2007 et 2012). Cette vitalité repose principalement

sur trois facteurs : l'importante progression des infrastructures commerciales, le poids de la fréquentation touristique et l'intense développement des entreprises de transport et de logistique.

La Vendée est par ailleurs **le premier département touristique de la façade atlantique** en termes de nuitées (35,6 millions de nuitées par an). Chaque année, 5 millions de touristes séjournent dans le département et la population permanente est doublée certaines journées du mois d'août. La capacité d'accueil touristique s'élève à 260 000 lits touristiques marchands et 560 000 lits en résidences secondaires. L'hôtellerie de plein air représente 66% de l'offre marchande et génère plus de 160 millions d'euros de chiffres d'affaires.).

Pour autant, la Vendée demeure le **7 départements agricole français**, avec 6.200 exploitations agricoles. Le secteur primaire emploie encore 6,8% de la population active (3,4% au niveau national). Les exploitations ont su se diversifier pour répondre aux attentes des consommateurs et s'adapter aux exigences des marchés, notamment sur le segment de l'agriculture biologique. Grâce à ces nombreux atouts, la Vendée se place aujourd'hui dans le peloton de tête des départements agricoles français, toutes productions confondues, et en première position pour ce qui est de l'élevage bovin.

Toutefois, ce portrait d'une ruralité assumée, équilibrée et dynamique doit être nuancé : plusieurs signes de fragilité nécessitent de mobiliser de manière renforcée certaines mesures de l'agenda rural.

## **2 - Les mesures à déployer en priorité**

*(Un plan d'actions prioritaires est présenté en annexe)*

### **21 - Transition écologique au cœur d'une nouvelle contractualisation**

Les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) constituent l'un des outils qui faciliteront la mise en œuvre de la stratégie rurale départementale. Ils sont présentés dans la partie 2.4 ci-dessous.

La transition écologique est une priorité transverse qui doit irriguer toutes les politiques publiques et les projets. Il s'agira dans les prochains mois de conduire les actions prioritaires suivantes :

Cette nouvelle génération de contrat de ruralité vise à accompagner les collectivités dans leur projet de territoire. Le CRTE constituera ainsi un nouveau cadre de dialogue faisant converger les priorités de l'État et les stratégies de territoire portées par les acteurs locaux. Ayant vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes, le CRTE offrira ainsi un cadre contractuel prospectif unique et évolutif et comportera notamment un volet « transition écologique » transversal, et permettra d'intégrer dans un cadre contractuel prospectif unique les Contrats de Transition Écologique, les Plans Climat Air Énergie Territoriaux préexistants.

### **22 - Accompagner l'élaboration et la concrétisation des projets alimentaires de territoire ainsi que l'approvisionnement en circuits courts**

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) visent à donner un cadre stratégique et opérationnel, à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire. Ils répondent ainsi à un des enjeux locaux dont la pertinence est renforcée depuis l'apparition de la crise sanitaire.

Le dispositif a retenu l'attention de plusieurs territoires et a été adopté par des collectivités (Syndicat mixte Vendée Cœur Océan, communautés de communes des Pays de Mortagne et de Pouzauges ou de l'Île de Noirmoutier) ou par des collectifs agricoles comme à l'Île d'Yeu.

Le soutien de l'Agence nationale de cohésion des territoires locale (ANCT) permettra de généraliser ces initiatives ainsi que celles relatives à l'approvisionnement en circuits courts. Ces projets pourront en outre être mis en perspective avec les différentes actions de lutte contre la précarité alimentaire déjà engagées sur le territoire, comme le projet de banque alimentaire itinérante destinée aux territoires ruraux porté par le Secours populaire et soutenu par la commissaire à la pauvreté.

### **23 - Encourager l'élaboration de Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)**

La gestion quantitative de l'eau revêt une importance aiguë en Vendée. Ces projets permettent de garantir la protection des milieux naturels tout en permettant la conciliation de tous les usages de l'eau.

### **24 - Continuer à privilégier les projets vertueux et respectueux de l'environnement**

Dans le cadre de l'instruction des demandes de subvention formulées par les collectivités, notamment à travers la DSIL Relance et la DSIL Rénovation énergétique, une attention toute particulière et naturelle sera portée sur la bonne prise en compte des enjeux de transition écologique et solidaire.

## **3 - Cohésion territoriale et attractivité**

Pour infléchir la tendance au ralentissement de la croissance démographique, et garantir le plus haut niveau d'attractivité de la Vendée, il paraît important de mobiliser l'ensemble des dispositifs concourant à :

### **31 - Accompagner les "petites villes de demain"**

Les indicateurs socio-démographiques des petites centralités qui structurent le territoire vendéen connaissent une dégradation, doublée d'une déprise commerciale, de tensions sur le marché du logement ou de l'emploi.

Les études de préfiguration du programme « Petites villes de demain » ont permis en 2019 de cibler très finement les territoires concernés. **21 centralités ou polarités** - relevant de 14 Établissements publics de coopération intercommunale différents - vont ainsi bénéficier d'un accompagnement renforcé et adapté pour conforter leur positionnement et soutenir leur développement équilibré.

La mise en place des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) permettra d'adopter des stratégies de développement équilibrées et de traiter notamment la question du logement en milieu rural, qui constitue bien souvent notamment dans le nord est du département un frein au recrutement et au développement des entreprises.

Les équipes locales de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires sont mobilisées afin d'accompagner les lauréats. L'objectif est de signer les 21 conventions d'adhésion au programme au printemps 2021 afin de finaliser les ORT avant 2023.

### **32 - Assurer la couverture en infrastructures numériques et téléphonie mobile**

**Le déploiement des infrastructures THD** se poursuit selon une cadence importante que ce soit dans les deux zones « AMII » confiées à Orange (agglomérations de La Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne) que dans le reste du département, sur lequel le déploiement de la fibre est confié au Groupement d'Intérêt Public « Vendée numérique ».

Privilégiant dans un premier temps les zones d'activités et les lieux publics (dont France Services et Maisons de santé), le déploiement se poursuit selon un calendrier ambitieux et maîtrisé. Le dossier fait l'objet d'un suivi renforcé par les services de l'État.

La définition des besoins et la mise en œuvre des projets associe de manière très étroite les représentants des élus.

Il en est de même dans le dossier de la **téléphonie mobile** pour lequel une équipe projet renforcée a été mise en place dans le cadre du « New deal ». Les élus locaux sont très étroitement associés à la définition des enjeux, à la priorisation des implantations de pylônes ainsi qu'au suivi de la couverture. L'amélioration des infrastructures est doublée d'actions en faveur de l'accès aux usages et à la lutte contre l'illectronisme qui sont évoquées infra dans la partie cohésion sociale.

### 33 - Soutenir l'emploi et la formation professionnelle dans les territoires ruraux

Du fait de son attractivité et son dynamisme économique, la Vendée connaît des taux de chômage inférieurs à la moyenne régionale et nationale, bien que disparates selon les bassins d'emploi.

Pour autant, certains publics sont plus éloignés de l'emploi et de la formation. La Vendée s'est dotée depuis 2018 de comités locaux emploi formation professionnelle –CLEFOP- co-pilotés avec la Région. Leurs plans d'actions sont adaptés aux réalités de chaque bassin d'emploi et s'attachent à **lever les freins d'accessibilité à l'emploi** (notamment qualification, mobilité) et à **résoudre les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises** et qui impactent leur développement (freins liés à la mobilité, au logement) qu'il s'agisse d'emplois permanents ou saisonniers.

Pour faciliter les recrutements, les plans d'actions priorisent **l'apprentissage, l'alternance, la formation professionnelle**, et la recherche de l'adaptation **emploi/compétences** et misent sur la **promotion des métiers en tension**. Parmi ces derniers, les métiers des services à la personne doivent ainsi gagner en attractivité, a fortiori dans un département où la proportion des personnes âgées connaît une croissance soutenue.

L'ensemble de ces actions doit s'articuler avec le **Plan d'Investissement dans les Compétences**.

L'enseignement agricole, bien représenté aussi bien dans l'enseignement public que privé, marque une progression et une attractivité renouvelées ces dernières années. Il fait l'objet d'actions ciblées et couvre les métiers agricoles en général.

Le contexte sanitaire actuel impacte également la situation économique et mobilise fortement les services de l'État au soutien des acteurs économiques. **Les mesures du plan de relance** et les dispositifs de droit commun sont mobilisés et font l'objet de communications renforcées.

L'attention toute particulière portée sur la jeunesse, est présentée dans la partie suivante.

## 4 - Cohésion sociale et vie quotidienne des habitants

Le dynamisme local ainsi que le fort engagement associatif des habitants et l'implication des acteurs du territoire font de la Vendée un laboratoire d'innovations propres à améliorer le quotidien de ceux qui ont choisi d'y vivre. Pour autant, des axes prioritaires d'amélioration ont été pointés par différents schémas départementaux (notamment : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public - SDAASaP- schéma départemental d'animation de la vie sociale, schéma départemental de développement du sport, schéma départemental de soutien aux familles).

Le Plan régional de santé et sa déclinaison départementale constitue également un fil conducteur pour l'action publique locale. De nombreuses mesures fédérées dans l'agenda rural ont ainsi été mises en œuvre en Vendée dans le cadre de ces différents plans départementaux. Les axes principaux à poursuivre pour les prochaines années sont précisés ci-dessous. À noter que les CRTE en cours d'élaboration comporteront des volets spécifiques couvrant ces thématiques.

### 41 - Améliorer l'accessibilité aux parcours de soins

Les Vendéens disposent d'un temps d'accès moyen aux soins de proximité proche de la moyenne régionale. Toutefois, la densité médicale se situe en dessous des moyennes régionale et nationale et la démographie des généralistes est préoccupante, notamment au regard de l'accroissement de la population et de son vieillissement. Par ailleurs, des disparités d'accès existent au sein même du département : les territoires situés à l'est et au sud sont plus éloignés des professionnels de santé de proximité.

La thématique est donc prioritaire et est fortement accompagnée par l'ARS. Elle constitue un des axes du SDAASaP. Les mesures de l'agenda rural, notamment celles liées au plan "ma santé 2022" sont également mobilisées et suivies.

Outre les mesures destinées à **attirer de nouveaux praticiens**, les solutions envisagées pour améliorer l'offre de soins reposent notamment sur la **mise en place de nouvelles formes d'organisation des soins de premiers recours** ainsi que la **coordination de la prise en charge des patients**, avec des professionnels de santé très impliqués dans l'expérimentation de nouveaux dispositifs.

Le maillage du territoire en maisons de santé pluridisciplinaires, en conseils locaux de santé et en communautés professionnelles territoriales de santé - CPTS - montre le dynamisme des initiatives tant des professionnels que des collectivités. Le sujet de la télémédecine et de son déploiement dans les établissements d'accueil pour personnes âgées, dont les acteurs locaux se sont saisis bien avant la crise sanitaire, reste également prégnant.

## **42 - Améliorer l'accessibilité aux services, aux droits et aux usages du numérique**

### ***421 - Poursuivre le maillage France Services***

La mise en place du réseau France Services répond à la volonté de permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder à un bouquet de services élargi et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles pour effectuer ses démarches du quotidien.

En Vendée, le déploiement du réseau a été réalisé en déclinaison du SDAASaP, et de son axe prioritaire relatif à l'amélioration de l'accès aux droits. Ont été couverts en priorité le sud et l'est du département où davantage de personnes se déclarent au chômage, les revenus sont plus faibles, la pauvreté est plus marquée et la population âgée davantage représentée.

Au 1er janvier 2021, la Vendée est ainsi dotée de 8 espaces France Services et de 1 MSAP candidate à la montée en gamme pour avril 2021. La poursuite programmée du maillage doit permettre de constituer un réseau de 20 France Services en fonctionnement d'ici 2022.

Au-delà de cet objectif quantitatif, le développement des partenariats et des synergies locales est activement recherché. Le bouquet de services socle s'est enrichi dans la quasi-totalité des France Services, pouvant atteindre une trentaine de partenaires présents ou représentés dans un même espace.

L'impulsion et l'animation locale du réseau assurée par la Préfecture reste déterminante dans le développement qualitatif et la notoriété du programme. Elles seront réaffirmées en 2021. La formalisation des liens étroits développés entre les France Services et les secrétariats de mairie constituera un des autres axes de travail.

### ***422 - Lutter contre l'illectronisme et accompagner les usages du numérique***

La mise en place du réseau France Services est complétée par un plan d'actions destiné à faciliter l'accès aux usages du numérique.

Repositionnée sur le devant de la scène lors des récentes périodes de confinement, cette thématique constitue l'un des axes prioritaires du SDAASaP. Le pilotage en est assuré par la préfecture avec l'appui d'un groupe de travail -le "GRAIN", groupement de recherche et d'actions en faveur de l'inclusion numérique- qui fédère autour de cet objectif partagé l'ensemble des acteurs engagés en faveur de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique.

La promotion des dispositifs "**conseillers numériques**" et "**aidant-connect**" sont les axes de déploiement qualitatifs qui seront poursuivis en 2021.

Par ailleurs, dans le prolongement du travail de recensement et de cartographie des points publics d'accès au numérique conduit par le Grain, les appels à projets relatifs aux fabriques de territoires et au programme "Nouveaux lieux-nouveaux liens" font l'objet d'une impulsion forte et d'un accompagnement personnalisé proposé par l'ANCT locale et permettront de mettre en place de nouveaux lieux de cohésion sociale et d'animation territoriale tournés vers les usages du numérique.

### 43 - Promouvoir les actions en faveur de la jeunesse : formation, engagement et insertion

Le **soutien à l'accessibilité aux parcours éducatifs** apporté par les différents acteurs locaux poursuit des objectifs de réussite individuelles des enfants et des jeunes, notamment ceux qui sont confrontés à des difficultés personnelles ou familiales. Des initiatives fortes sont déjà engagées (parcours de la 2<sup>ème</sup> chance initiée par le Département, soutien spécifique aux élèves décrocheurs par l'Éducation nationale, etc.). De nombreux schéma départementaux partenariaux permettent de coordonner les interventions des différents partenaires et de créer des synergies.

Dans le cadre du SDAASAP, cette ambition a été réaffirmée avec la volonté, au-delà des dispositifs précités, **de renforcer l'ouverture des enfants et jeunes sur leur territoire et sur le monde, ainsi que les initiatives en faveur de la citoyenneté**. Le constat réalisé pointe en effet une moindre mobilité des jeunes vendéens, qui hésitent à quitter le département et dont l'orientation scolaire puis professionnelle est souvent restreinte aux seules possibilités offertes en Vendée. Il est particulièrement relevé pour les jeunes issus des territoires les plus ruraux.

C'est pourquoi, des dispositifs comme la **"boussole des jeunes"** ont été mobilisés dès 2019 afin de permettre aux jeunes d'accéder aux services, dispositifs et droits auxquels ils peuvent prétendre. L'expérimentation lancée au bénéfice de 13 communes de l'agglomération yonnaise doit être déployée dans l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire. Les acteurs se sont par ailleurs saisis de dispositifs comme **"les campus connectés"** et les programmes d'échanges **Erasmus +**, auxquels les jeunes vendéens émergent peu.

L'engagement citoyen et le volontariat sont des valeurs largement partagées en Vendée, et le taux d'engagement associatif, remarquable. Il n'est donc pas étonnant que le **développement du service civique** y ait trouvé un terreau favorable. Plus de 2500 volontaires en Service Civique ont ainsi été accueillis en Vendée depuis la création de ce dispositif. Sur ce nombre, environ 41% sont sur des missions se déroulant dans des communes vendéennes de moins de 10 000 habitants.

Le Service Civique est en effet un engagement au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation. Ces valeurs en font un outil à déployer en priorité pour les jeunes et la cohésion sociale, notamment vis-à-vis des personnes âgées en milieu rural.

Enfin, le plan **« 1 jeune/1 solution »** mobilise depuis l'été 2020 dans le cadre de France Relance l'ensemble des partenaires du service public de l'emploi. Visant à offrir une solution à chaque jeune, il s'appuie sur un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.

De nature à élargir le champ des possibles et à réduire les éventuels freins psychologiques et culturels, le dispositif du **Volontariat territorial en Entreprise** fera également l'objet d'une communication renforcée pour attirer un maximum de jeunes des milieux ruraux vers le monde de l'entreprise.

Dans la même optique, le **Volontariat territorial en Administration** sera largement relayé auprès des collectivités. Le VTA désigne un contrat associant une collectivité territoriale et un jeune de 18 à 29 ans qui souhaite s'engager pour une mission de maximum 24 mois dans une mission de renforcement de l'attractivité d'un territoire rural. Il s'agit aussi de répondre à des besoins en ingénierie des collectivités territoriales en misant sur les compétences de la jeunesse.

Soutenir les pratiques sportives et culturelles

La culture et le sport constituent des leviers à mobiliser en faveur des territoires ruraux et peuvent être déclinés pour toute tranche d'âge et pour tout public.

Compte-tenu du poids départemental du mouvement associatif et sportif, **les dispositifs de soutien économique mis en place pour accompagner les clubs sportifs impactés par la crise** font l'objet d'une mise en œuvre et d'un suivi renforcé.

Plus largement également, le **fonds pour le développement de la vie associative** est destiné à tous les acteurs de la vie associative. Une attention particulière sera ainsi portée dans les années à venir au soutien aux clubs et aux actions engagées dans les territoires ruraux.

**En ce qui concerne la Culture**, les services de l'État sont très attentifs, notamment dans le cadre des feuilles de route à inclure dans les CRTE, à la mobilisation de l'ensemble des dispositifs de la DRAC pour soutenir les projets de territoire.

#### **44 - Encourager les mobilités**

La question de la mobilité est particulièrement prégnante en Vendée quelle que soit la tranche d'âge. Axe prioritaire du SDAASaP, cette question transversale est prise en considération par les acteurs et partenaires.

La mise en place de plateformes de mobilité est effective, et doit être confortée. C'est le rôle qui a été attribué pour les mobilités liées à l'emploi et l'insertion à la Maison Départementale de l'Emploi (GIP co-porté par l'État et le Conseil départemental) qui a développé une plateforme départementale de mobilité, relayée par de nombreuses initiatives locales sur tout le territoire.

À titre d'exemple, la mise en place d'un garage solidaire adossé à une plateforme de mobilité à Fontenay le Comte constitue une bonne pratique inspirante.

Cette thématique est mise en œuvre et encouragée dans l'ensemble des territoires dans toutes ses composantes : mobilités douces ou alternatives, mobilités scolaire, pendulaire et/ou professionnelle, mobilité solidaire, notamment à destination des publics âgés et isolés. La communication sur les dispositifs mobilisables, l'accompagnement des projets et la valorisation des bonnes pratiques sont assurés par l'ANCT locale.

#### **45 - Renforcer la sécurité du quotidien**

Comparé au niveau national, la délinquance en Vendée reste largement inférieure aux chiffres nationaux. Avec 23 838 faits délictueux ou criminels pour 675 257 habitants, la Vendée est classée au 13e rang des départements les plus sûrs de France.

Les collectivités territoriales de Vendée se montrent particulièrement proactives concernant les actions de prévention de la délinquance. Neuf CLSPD, deux CISPDP et un CDDF sont actifs sur le territoire, alors que seules huit communes ont obligation d'en constituer. Ainsi, 131 jeunes sont suivis individuellement par un CLSPD ou CISPDP au 31 décembre 2019.

Dans le cadre de l'Agenda rural et du déploiement de la police de sécurité du quotidien, de nouvelles mesures en faveur de la sécurité des habitants des territoires ruraux ont été déployées ou sont en cours de déploiement.

Ainsi, les dispositifs de prévention à l'égard des publics vulnérables et spécifiques ont été renforcés en s'appuyant sur la participation citoyenne.

### **5 - Soutenir et encourager les initiatives locales**

Outre les mesures de soutien aux mondes associatifs et économique évoquées ci-dessus, les collectivités locales, notamment les communes les plus rurales dont les moyens financiers et d'ingénierie sont restreints, ont besoin d'un accompagnement adapté à leurs besoins.

À ce titre, les élus locaux, s'ils saluent les avancées apportées à leur statut, relèvent et regrettent de manière récurrente le volume et la complexité des normes et la multiplicité des réformes et dispositifs. Ils plaident en faveur d'une plus grande lisibilité et stabilité des dispositifs.

Pour répondre à cette préoccupation, les services de l'État s'engagent à développer toujours plus leur



mission de conseil, en même temps que l'usage du pouvoir de dérogation du Préfet qui peut parfois apporter des solutions adaptées aux spécificités locales.

Les modalités de cet accompagnement vont être renouvelées en 2021 en particulier en ingénierie dans le cadre de la mise en place effective de l'ANCT locale et de l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique.

### **51 - La mise en place de l'ANCT**

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires a été déclinée localement en 2020, en étroite collaboration avec le conseil départemental et son service Vendée Ingénierie.

Le Préfet, délégué territorial de l'agence, est secondé par un délégué territorial adjoint, le Directeur départemental des territoires et de la mer, et par des équipes fédérant les services de l'État et soutenues par Vendée Ingénierie. Le Comité Local, instance de gouvernance, associe les représentants des élus, les chambres consulaires, ainsi que les principaux financeurs.

L'Agence proposera une offre de services complète permettant à chaque territoire, notamment les plus ruraux, de mener à bien ses projets.

### **52 - L'élaboration des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)**

Contrats de ruralité nouvelle génération, les CRTE sont des outils de simplification et de mise en cohérence des soutiens apportés par l'État aux territoires. Ils articuleront les dimensions, sociales, écologiques, économiques qui, pour les élus comme pour les citoyens, sont vécues comme un tout.

Ils constituent donc des contrats intégrateurs regroupant les différents dispositifs de financement en appui aux collectivités.

L'élaboration des CRTE constituera un temps privilégié d'échange, de promotion et d'appropriation des politiques publiques qui sous-tendent les mesures de l'agenda rural et des autres réformes prioritaires. Ces contrats permettront de définir un accompagnement "sur-mesure" et adapté aux besoins de chaque territoire.

## **6 – Une feuille de route qui s'inscrit dans la durée**

Le suivi de l'agenda rural doit s'inscrire dans la durée. Pour cela il sera placé sous **l'impulsion** d'un membre du corps préfectoral : **le sous-préfet référent ruralité**, actuellement sous-préfet de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte.

Autour du sous-préfet référent ruralité, une **équipe projet interministérielle**, constituée des référents désignés par chaque service de l'État, devra garantir dans la durée la mise en œuvre de cette feuille de route et l'efficacité des dispositifs proposés.

Les travaux s'inscriront naturellement dans une démarche de **concertation continue et renforcée** avec les collectivités territoriales.

Un point d'étape sur la promotion, la mise en œuvre et l'évaluation de la feuille de route départementale sera présenté régulièrement dans le cadre du **Comité Local de cohésion des territoires (CLCT)** émanation départementale de l'ANCT à laquelle sont associés tous les acteurs du territoire. Dans la logique de concertation, des **groupes de travail spécifiques**, intégrant notamment ceux mis en place dans le cadre du SDAASaP, pourront être constitués en tant que de besoin.

La présente stratégie départementale pour la ruralité en Vendée devra être adaptée en permanence en fonction de l'évolution des réflexions issues de cette concertation et s'enrichira d'indicateurs de suivi.

\* \* \*